

# Les déclarations de patrimoine de Macron sont-elles sincères ?



*« Le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine... Peuvent être prononcées à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques... »*

Une lecture attentive de ses déclarations de revenus et de patrimoine permettent de s'interroger sur la sincérité du patrimoine déclaré.

En septembre 2014, Me Macron a déclaré à la HATVP (Haute

Autorité pour la transparence de la vie) disposer de 1 210 417 € d'actifs et d'une dette de 1 054 267 €, soit un patrimoine net de 156 150 €. Il avait alors déclaré avoir gagné **3 254 752 €** entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et septembre 2014.

En août 2016, au sortir de son poste de ministre de l'Économie, il a déclaré 315 795 € d'actifs et 252 747 € de dettes, soit un patrimoine net de 63 048 €. Il avait gagné **189 844 €** comme ministre.

Lors de la présidentielle de 2017, son actif était de 610 145 € et sa dette de 300 490 €, soit un patrimoine net de 309 654 €. Il avait perçu **274 141 €** pour la vente de son livre *Révolution*.

Dans sa nouvelle déclaration de candidat de mars 2022, son actif est de 675 257 € sa dette est de 122 515 €, soit un patrimoine net de 552 742 €. Durant sa présidence il a gagné **900 361 €**.

De façon globale, il a gagné **4 619 098 €** entre janvier 2009 et, aujourd'hui, son patrimoine est de **552 742 €** !

Autrement dit, il déclare avoir dépensé 29 000 € par moi durant cette période ! Alors que comme ministre et Président il a été nourri, transporté, chauffé, logé, etc., par la République.

Si ce que « Monsieur » a déclaré interroge, ce qu'il n'a pas déclaré interroge plus encore. Le 4 mai 2012 était publié l'avis préalable de l'assemblée générale de Paris-Orléans du 8 juin 2012.

Par cet avis nous apprenons que Monsieur Macron disposait de 20 actions de la Financière Rabelais d'une valeur unitaire de 18 609,36 €, soit 372 187 €.

<https://web.archive.org/web/20180817095549/http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/balo/html/2012/0504/201205041202>

(58<sup>e</sup> résolution, page 86)

Le 12 mai, Monsieur Macron, nommé conseiller auprès du nouveau Président de la République François Hollande, donnait sa démission de la banque Rothschild.

Le 23 mai, une nouvelle convocation était publiée dans laquelle Monsieur Macron avait disparu !!! Ses 20 parts ont été affectées à deux personnes qui ont été cooptées comme associées de la banque Rothschild, comme lui, le 19 décembre 2010 !!!

Par cooptation, Monsieur Macron était devenu « associé gérant » de « *Rothschild et CIE, société en commandite simple* ». Ce qui lui a permis de gagner entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 12 mai 2012 : 1 988 413 €.

- 1 426 831 € de BIC, commissions sur les transactions qu'il a réalisées comme gérant,
- 561 582 € de revenus de capitaux mobiliers comme associé de la banque.

[L'annonce légale N° 11 829 467 nous apprend](#) ici que Rothschild et CIE rapporte les décisions de la gérance :

- Elle a pris acte de la démission de Monsieur Macron le 15 mai 2012.
- elle a créé deux sociétés, avec effet le 8 juin 2012 : RCI gestion au capital de 1000€ et RCI partenaire au capital de 18 €.

La création de ces deux sociétés laisse à penser que Monsieur Macron était toujours associé gérant sous une nouvelle forme dans laquelle il n'apparaissait plus formellement. Si cette hypothèse devait être confirmée il s'agirait d'un conflit

d'intérêts majeur qui pourrait expliquer certaines transactions qui ont spolié les intérêts de la France.

En 2017, la HATVP s'était empressée de mener une enquête au pas de charge, suite aux informations sur M Fillon parues dans *Le Canard enchaîné*. Gageons qu'elle fera de même sur ces informations dûment sourcées.

**Serge GRASS**